



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
29 janvier 2015
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 17^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 17 octobre 2015, à 13 heures

Présidente : M^{me} Nilson (Suède)

Sommaire

Point 64 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-62886X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 13 h 00.

Point 64 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)

- (a) Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)** (A/69/165, A/69/166, A/69/212, A/69/260, A/69/262, A/69/264 et A/69/394-S/2014/684)
- (b) Suite donnée aux testes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite)** (A/69/258)

1. **M^{me} Franceschi** (Panama) affirme que la véritable richesse d'un pays, c'est son peuple, à commencer par ses enfants et ses jeunes, dont le développement social, affectif et cognitif conditionne le développement global de la nation. Si le Panama affiche des indicateurs solides en matière d'économie et de développement, de nombreux enfants et adolescents sont victimes d'inégalités, notamment dans les zones rurales et les communautés autochtones, avec 18,9 % des enfants de moins de 5 ans vivant dans l'extrême pauvreté. Parmi les autres problèmes qui touchent de manière disproportionnée les jeunes en situation de pauvreté figurent les grossesses précoces, l'abandon scolaire, le travail des enfants, la maltraitance et des obstacles entravant l'exercice de leur droit à l'identité et à la santé.

2. Son Gouvernement a créé un Secrétariat national chargé de formuler et de mettre en œuvre des politiques visant à protéger les droits des enfants, des adolescents et des familles. Le secrétariat a lancé plusieurs programmes, y compris certains qui ont permis de dispenser des soins personnalisés à des enfants se trouvant dans une situation sociale à risque, de promouvoir un comportement positif chez des adolescents à risque par le biais d'expériences ludiques, de renforcer les relations familiales et d'éradiquer le travail des enfants. Son Gouvernement travaille également en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) pour intégrer le soutien aux familles dans les politiques publiques et élaborer un plan national intégral ciblant la petite enfance et les jeunes.

3. **M. Emvula** (Namibie) dit que la Namibie a signé la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990 et qu'elle a adopté une législation afin d'incorporer les dispositions de la Convention dans la loi nationale. En

2008, l'African Child Policy Forum classait la Namibie au 2^e rang des pays les plus bienveillants envers les enfants en Afrique. L'actuel plan national de développement contient des dispositions importantes en faveur des enfants, y compris dans des domaines tels que le développement de la petite enfance et l'aide aux orphelins et autres enfants vulnérables. En raison du VIH/sida, des migrations économiques et d'autres facteurs sociaux, de nombreux enfants namubiens sont contraints d'endosser la lourde responsabilité de chef de famille et de prendre en charge d'autres enfants. La Namibie s'efforce donc d'élaborer des politiques qui renforcent et soutiennent les familles. Elle a, par exemple, instauré la gratuité de l'enseignement primaire et lancé des programmes de repas scolaires, ainsi que des écoles mobiles dont l'objectif est de maintenir les enfants des communautés nomades à l'école sans interférer avec leur mode de vie.

4. **M^{me} Ren Xiaoxia** (Chine) déclare que, pour exercer leurs droits, les enfants se heurtent à d'innombrables difficultés, allant de la guerre à la pauvreté, en passant par la maladie. Les enfants souffrant de handicap et ceux appartenant à des minorités ethniques sont plus particulièrement touchés par ces problèmes. Des millions d'enfants sont encore astreints au travail forcé ou sont victimes de maltraitance, de sévices sexuels et d'exploitation, de négligence et d'autres formes de violence. La pauvreté met en péril la santé physique et mentale des enfants, ainsi que leur éducation et leur développement.

5. Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication a transformé la vie de millions de personnes, y compris celle des enfants vulnérables, qui peuvent accéder plus facilement à l'information. Cependant, Internet a fait apparaître de nouveaux défis en matière de protection de l'enfant, dont la cyberpornographie infantile, la cyberdépendance et le risque que les enfants soient exposés à un contenu préjudiciable. À cet égard, sa délégation a pris note du débat récemment organisé par le Comité des droits de l'enfant sur ces questions et des inquiétudes soulevées par le Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

6. C'est aux Gouvernements nationaux qu'il incombe au premier chef de protéger les droits des enfants et de prendre, à cet égard, des mesures législatives, administratives et juridiques exhaustives. Parallèlement, la communauté internationale doit

coopérer afin d'éliminer les causes profondes des violations des droits des enfants, notamment celles des conflits et de la pauvreté. Son Gouvernement met en œuvre un plan national pour soutenir le développement des enfants et s'efforce d'améliorer la législation dans ce domaine, notamment en modifiant le code pénal pour y inclure les crimes contre les mineurs. Des campagnes nationales ont également été organisées afin de sensibiliser le public aux droits des enfants dans les collectivités et les écoles.

7. **M. Ghaebi** (République islamique d'Iran) estime que l'adhésion récente de l'État de Palestine à la Convention relative aux droits de l'enfant est une évolution encourageante. Son Gouvernement s'est fermement engagé à protéger les enfants contre la négligence et l'exploitation. Au niveau national, une législation a été mise au point afin de promouvoir et de protéger leurs droits, conformément aux normes internationalement reconnues et aux règlements nationaux. En outre, des conseils d'arbitrage pour mineurs ont été créés afin de protéger les droits des enfants au sein du système judiciaire, et un groupe de travail étudie actuellement des moyens de soustraire les mineurs à la peine capitale. Une conférence académique sur le rôle des chefs religieux dans la prévention de la violence à l'égard des enfants a été organisée à Téhéran en 2013.

8. Malgré les progrès accomplis au niveau national et international, des enfants sont recrutés dans les conflits armés et continuent d'être tués et mutilés, y compris lors des attaques perpétrées sur des écoles et des hôpitaux. Plus récemment, ils ont été la cible de groupes terroristes. Le représentant appelle à ce que le programme de développement pour l'après-2015 prenne en compte les besoins des enfants et protège leurs droits.

9. **M^{me} Mansour** (Observatrice pour l'État de Palestine) déclare que les enfants gazaouis ont subi de plein fouet les conséquences tragiques des attaques récemment perpétrées par la Puissance occupante israélienne contre la Palestine. En 50 jours, plus de 500 enfants palestiniens ont été tués et plus de 3 100 ont été blessés dont 1000 si grièvement qu'ils garderont des séquelles toute leur vie. D'après les estimations de l'ONU, 373 000 enfants gazaouis ont besoin, de toute urgence, d'une aide psychosociale spécialisée en raison du traumatisme subi, beaucoup d'entre eux se retrouvant orphelins ou sans abri. En outre, plus d'un demi-million d'enfants n'ont pas pu

démarrer la nouvelle année scolaire parce que leur école ou leur maison avait été détruite. Les enfants palestiniens souffrent également du blocus illégal de Gaza imposé depuis huit ans par la Puissance occupante, qui constitue une forme de punition collective. Sa délégation exhorte la Puissance occupante à respecter le droit international et à lever le blocus pour donner aux enfants de Gaza la chance de grandir et de s'épanouir.

10. Les dirigeants palestiniens prendront des mesures afin qu'Israël soit tenu responsable de ses crimes. Israël se revendique comme la seule démocratie de la région, mais c'est aussi le seul pays qui traduit systématiquement des enfants devant des cours martiales, souvent après les avoir arrêtés et placés en détention sans procès. En détention, ils ne peuvent faire valoir leurs droits et sont soumis à la torture et à d'autres sévices.

11. La Palestine œuvre dans le cadre des limites imposées par plusieurs décennies d'occupation pour protéger les enfants. À cet égard, l'État de Palestine a adhéré à la Convention relative aux droits des enfants et à son Protocole facultatif sur la participation des enfants aux conflits armés. Il s'agit d'une étape importante sur la voie de la pleine participation de la Palestine en tant que membre de la communauté internationale et pour ainsi offrir à ses enfants la meilleure protection possible en vertu du droit international. Elle remercie les organismes des Nations Unies qui travaillent sur le terrain à Gaza et appelle la communauté internationale à mettre un terme à l'impunité d'Israël et à fournir l'aide et la protection dont les enfants palestiniens ont besoin.

12. **M^{me} Dagher** (Liban) souligne que son Gouvernement a adopté une législation portant sur divers aspects de la vie des enfants, y compris l'éducation, le travail, la protection sociale, la santé et le handicap. Parmi les entités créées afin de promouvoir et de protéger les droits des enfants figurent le Conseil suprême de l'enfance et une Commission nationale chargée de lutter contre le travail des enfants; des mécanismes sont également en place afin de recevoir les plaintes des enfants victimes de violence sexuelle et autres violations des droits de l'homme. Les droits des enfants sont intégrés dans les cursus académiques et un diplôme universitaire a été créé dans ce domaine. Des mesures ont été prises afin de protéger les délinquants juvéniles et les jeunes à risque, notamment en créant des espaces séparés pour

les mineurs dans les centres de détention. En coordination avec des organisations régionales et internationales, et la société civile, les efforts entrepris ont permis de continuer à harmoniser la législation nationale de façon à ce que le Liban puisse honorer ses obligations, notamment en matière de droit du travail, de droit pénal et de justice des mineurs. Le Liban considère l'éducation comme un outil permettant de rendre les enfants autonomes et de les sensibiliser à leurs droits. La scolarité obligatoire sert à protéger les enfants contre la violence, notamment les filles, et les prépare à devenir des citoyens. Elle prépare également les filles au rôle qu'elles auront naturellement à jouer dans l'éducation des futures générations. Des progrès tangibles ont été réalisés en matière de réduction de la déscolarisation, y compris dans les zones rurales, avec un taux de scolarisation de 99 % dans l'enseignement primaire.

13. La crise humanitaire qui sévit sur le sol libanais compromet les acquis obtenus depuis des décennies en matière de développement. Son gouvernement appelle la communauté internationale à soutenir le Liban qui s'est porté volontaire pour accueillir plus d'un million et demi de réfugiés, majoritairement des enfants, afin de lui permettre de s'acquitter de ses obligations dans le domaine des droits de l'homme et du développement durable.

14. **M. Maope** (Lesotho) indique que la création d'un environnement sûr pour les enfants constitue l'une des principales priorités des Nations Unies. Il est affligé de constater qu'en dépit de la ratification quasi-universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant, la violence continue d'affecter leur développement et leur bien-être.

15. En tant qu'État partie à la Convention, le Lesotho continue de renforcer les lois et les politiques nationales pertinentes. Afin de lutter contre la violence à l'égard des enfants, son Gouvernement a lancé en 2008 un service national d'assistance téléphonique gratuite pour les enfants. Il a également adopté en 2011 une loi sur la protection et le bien-être des enfants afin de lutter contre l'augmentation sensible du nombre de signalements des cas de maltraitance envers les enfants. Son Gouvernement a également réalisé d'importants progrès vers l'universalisation de l'enseignement primaire et, même s'il est confronté à la difficulté de soutenir l'investissement supplémentaire requis, il s'attèlera bientôt à l'enseignement secondaire. La coopération entre le

Lesotho et l'UNICEF porte sur les conséquences de la pandémie du VIH/sida, qui a entraîné une forte augmentation du nombre d'orphelins et du nombre de foyers dirigés par des enfants. Le nouveau plan stratégique pour l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant comprend un programme de mobilisation communautaire grâce auquel 81 % des femmes enceintes vivant avec le VIH ont bénéficié d'un traitement empêchant la transmission en 2011, et plus de 60 % des enfants séropositifs ont eu accès à un traitement.

16. **M^{me} Abdullah** (Yémen) fait savoir que le Yémen a été l'un des premiers pays à adhérer à la Convention relative aux droits de l'enfant et qu'il est également partie à ses protocoles facultatifs. En outre, il a approuvé les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés. Le pays a promulgué plusieurs lois afin de se conformer à ses obligations internationales, notamment une loi interdisant le recrutement d'enfants âgés de moins de 18 ans par l'armée ou les forces de sécurité. Le texte issu de la Conférence sur le dialogue national stipule, entre autres, que toutes les mesures concernant les enfants doivent prendre en considération leur intérêt supérieur. Il confère également aux enfants le droit à un nom approprié, à une nationalité, à bénéficier de soins élémentaires et à être nourris, ainsi que le droit au développement religieux, affectif et cognitif. De plus, le Gouvernement s'est engagé à protéger les enfants contre la violence, l'exploitation sexuelle, le travail illégal et la discrimination, indépendamment du statut, des activités ou des croyances de leurs parents ou de leurs tuteurs, et s'est également engagé à prendre en charge les orphelins et les enfants souffrant de handicap.

17. Parmi les mécanismes créés afin de promouvoir les droits de l'enfant figurent le Conseil suprême de la maternité et de l'enfance, une Commission technique chargée de lutter contre la traite des enfants et un Réseau national de protection de l'enfance. En collaboration avec l'UNICEF et les organisations de la société civile, le Yémen s'apprête à lancer un Observatoire national des droits de l'enfant et à mettre en œuvre un plan d'action pour démobiliser les enfants engagés dans les forces armées et les réintégrer au sein de la société.

18. Malgré un contexte difficile, le Yémen a réussi à faire progresser les droits des enfants sur plusieurs fronts. La polio a été éradiquée en 2008 et des

campagnes de vaccination infantile ont été régulièrement organisées. Des stratégies nationales sont en cours d'élaboration afin de protéger les enfants vulnérables et lutter contre la traite. Pour terminer, son Gouvernement a réaffirmé sa détermination à promouvoir les droits des enfants et a remercié les partenaires internationaux, notamment l'UNICEF, pour leur soutien.

19. **M. Kihurani** (Kenya) affirme qu'en dépit des progrès réalisés au niveau mondial depuis 2000 afin de réduire la mortalité et la malnutrition infantiles, et d'améliorer l'accès à l'éducation, à l'eau potable et à l'hygiène, un écart important subsiste entre les enfants des différentes régions du monde et ce problème doit être traité avec vigueur et transparence. Tandis que le vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant approche et que les travaux sur le programme de développement de l'après-2015 se poursuivent, il faut veiller à ce que les enfants puissent non seulement survivre, mais également qu'ils s'épanouissent. Sa délégation est fière d'avoir coprésidé le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, dont 8 des 17 objectifs couvrent des thèmes liés aux enfants. Cependant, les crises humanitaires menacent d'anéantir des années de dur labeur en paralysant les activités économiques et sociales. La récente épidémie du virus Ebola en Afrique de l'Ouest est une catastrophe humanitaire au bilan dramatique qui risque d'avoir des conséquences dévastatrices sur le bien-être des enfants. En Afrique de l'Est, les crises et les conflits ont poussé des centaines de milliers de personnes, dont près de la moitié sont des enfants, à chercher refuge au Kenya. En dépit du fardeau que cela représente pour les services sociaux kényans, son Gouvernement s'engage à garantir les droits et le bien-être des enfants.

20. L'éducation est indispensable car elle permet à l'individu de se réaliser pleinement et elle est au cœur du développement social et économique du pays. Au Kenya, les obstacles culturels à l'éducation des filles sont moins nombreux et l'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles a considérablement diminué. Plusieurs politiques, y compris l'intégration du développement du jeune enfant dès l'enseignement primaire, contribuent à améliorer les taux nets de scolarisation. Le Kenya devrait pouvoir assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2015 et remplir ainsi l'objectif correspondant du Millénaire pour le développement. En outre, au cours

des trois prochaines années, le Gouvernement mettra en œuvre un programme qui prévoit d'installer des laboratoires d'informatique dans les écoles primaires.

21. La pauvreté et le VIH/sida ont entraîné une augmentation du nombre d'orphelins, ce qui a conduit son Gouvernement, en collaboration avec les partenaires, à créer un programme d'aide financière en faveur des orphelins et des enfants vulnérables. En date de mars 2012, le programme était venu en aide à plus de 130 000 foyers et avait nettement contribué à réduire la pauvreté et à augmenter le taux de scolarisation. Le Kenya est également l'un des 22 pays prioritaires répertoriés dans le Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie. La création de services gratuits de soins de santé maternelle a entraîné une hausse de 10 % du nombre d'accouchements en hôpital; les mères et leurs époux peuvent également bénéficier d'un test de dépistage du VIH et d'une aide psychologique.

22. La maltraitance des enfants demeure un problème aussi bien dans les villes les plus modernes que dans les communautés rurales les plus traditionnelles et les enfants souffrant de handicap sont trois à quatre fois plus susceptibles d'être victimes de violence. Son Gouvernement a lancé une enquête sur la violence à l'égard des enfants et il élabore actuellement un plan exhaustif qui comprend des lignes d'assistance téléphonique, des foyers d'accueil et des refuges, des services de réhabilitation et de réinstallation, et des guichets spécialisés dans les questions féminines au sein des commissariats de police.

23. Le succès du programme de développement de l'après-2015 dépendra de la capacité des enfants et des communautés à exiger des résultats et cela ne pourra se faire qu'en investissant davantage dans des programmes destinés aux enfants et en renforçant leur protection sociale.

24. **M. Canay** (Turquie) précise que son Gouvernement a pris des mesures importantes au cours de la dernière décennie afin d'améliorer le cadre juridique et institutionnel pour la promotion et la protection des droits des enfants. La Turquie est partie aux principales conventions internationales et régionales, et elle est sur le point de ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. Son Gouvernement a lancé

plusieurs projets répondant aux préoccupations des enfants; en coopération avec les partenaires internationaux, il cible la protection des enfants, les systèmes de justice juvénile et les questions concernant les enfants handicapés. Un Comité chargé de surveiller et d'évaluer les droits des enfants a été créé, un médiateur pour les femmes et les enfants a été nommé et des centres de suivi ont été mis sur pied afin de prévenir les cas de maltraitance envers les enfants et d'y répondre.

25. Son Gouvernement privilégie tout particulièrement l'éducation des filles. De nombreuses campagnes lancées au cours de la décennie précédente pour réduire l'écart en matière d'éducation ont donné lieu à des initiatives sur le terrain qui ont permis à de nombreuses fillettes défavorisées de bénéficier des mêmes chances que les autres. Sa délégation a été l'un des principaux auteurs de la résolution 66/170 de l'Assemblée générale sur la Journée internationale de la fille, qui suscite de plus en plus d'intérêt.

26. Sa délégation rejette catégoriquement les allégations formulées par la représentante de la République arabe syrienne lors de la 15^e séance de la Troisième commission (A/C.3/69/SR.15). Selon le rapport l'Appel global 2014-2015 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la réponse des autorités turques à l'afflux de réfugiés syriens dans leur pays a été "exemplaire". La Turquie a accueilli plus de 1,5 million de Syriens, donnant aux enfants qui ont fui un conflit violent la possibilité de bâtir un avenir. À ce jour, en Turquie, 33 000 enfants de réfugiés sont nés dans des établissements médicaux et 68 000 enfants réfugiés sont inscrits à l'école. Son Gouvernement a également veillé à ce que des millions de personnes dans le besoin reçoivent une assistance humanitaire en République arabe syrienne.

27. **M. Deme** (Burkina Faso) annonce que son Gouvernement accorde une grande importance aux droits de l'enfant, notamment du fait que plus de la moitié de la population du pays a moins de 18 ans. Le Burkina Faso a ratifié des instruments juridiques internationaux et régionaux, a créé un Observatoire national des droits de l'enfant et des juridictions pour enfants auprès des tribunaux, et il a élaboré des politiques sectorielles destinées aux enfants en matière de santé, d'éducation et de protection sociale. Le taux de scolarisation s'est amélioré, notamment chez les filles, et les droits de l'enfant sont enseignés dans les

écoles. Parmi les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des droits de l'enfant, il faut citer la faible vulgarisation des textes législatifs et réglementaires pertinents, les ressources financières insuffisantes et la faible coordination des acteurs du domaine. L'UNICEF a visité le pays en 2014, ce qui a permis de mieux réorienter son appui au Gouvernement.

28. Son Gouvernement est préoccupé par le fait que les conflits, les abus liés à l'usage des technologies de l'information et de la communication, la traite et la violence continuent d'affecter un grand nombre d'enfants dans le monde. Nombreux sont ceux qui ne peuvent aller à l'école parce qu'ils sont utilisés comme soldats ou ont été déplacés par les conflits. Les États membres ont la responsabilité collective de maintenir la paix et d'allouer les ressources nécessaires aux structures nationales et internationales en charge de la promotion et de la protection des droits des enfants. Le programme de développement pour l'après-2015 doit inclure des mesures en faveur du renforcement de l'éducation, de la santé, des droits et du bien-être des enfants.

29. **M^{me} Bahar** (Indonésie) souligne que des interventions multisectorielles concertées, des ressources adéquates et une ferme volonté politique sont nécessaires afin d'offrir à tous les enfants la possibilité de s'épanouir. En Indonésie, la Constitution protège la sécurité et le bien-être des enfants. Le Gouvernement a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et deux de ses protocoles facultatifs et, en juin 2014, il a participé au dialogue avec le Comité des droits de l'enfant. Le mandat du ministère chargé de l'Autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance a été élargi en 2009 de manière à inclure les questions relatives à la protection et au développement de l'enfant. Le pays dispose également d'une Commission indépendante en charge de la protection de l'enfance. Le Gouvernement a adopté une approche décentralisée afin d'améliorer la qualité et l'accès aux soins médicaux de base. Parmi les mesures mises en place pour améliorer l'accès à l'éducation figurent les bourses et les prestations en espèces assorties de conditions pour les familles pauvres.

30. Un plan d'action national sur la prévention et l'éradication de la violence à l'égard des enfants a été adopté en 2010 et des mesures législatives ont été prises pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, y compris un renforcement de la peine

maximale. Une nouvelle loi mettant l'accent sur la déjudiciarisation et la justice réparatrice pour les mineurs a été adoptée en juillet 2014. Le ministre de la Santé a proscrit les mutilations génitales féminines et continuera de sensibiliser le public aux conséquences néfastes de cette pratique sur le système reproductif féminin. Des mesures ont également été prises pour réduire le nombre de mariages précoces. Les droits des enfants à être entendus et à participer aux processus de prise de décisions ont été élargis par le biais de diverses plateformes, et les enfants ont participé à la planification du développement au niveau local et provincial.

31. À la lumière du travail qu'il reste à accomplir, sa délégation se félicite des objectifs ambitieux que le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a fixés dans son rapport en matière de réduction des inégalités, d'élimination de la violence à l'égard des enfants et d'éradication de la pauvreté.

32. **M. Balé** (Congo) dit que l'attribution du prix Nobel de la paix à M^{me} Malala Yousafzai, une jeune pakistanaise de 16 ans, a conféré une signification toute particulière à la commémoration de la Journée internationale de la fille cette année.

33. La situation des enfants au Congo s'est nettement améliorée depuis que le Gouvernement a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1993; il a également initié la procédure de ratification du Protocole facultatif de 2014 à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. Au niveau national, le Gouvernement a promulgué plusieurs lois afin de créer un corpus juridique visant à assurer une plus grande protection de l'enfant. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a atteint plus 90 % suite à l'abolition des frais d'inscription aux examens en 2012. Le choix de l'éducation comme thème national de l'édition 2014 de la Journée internationale de la fille a été l'occasion de débattre des problèmes qui persistent dans l'accès des filles à l'éducation et leur maintien à l'école.

34. Grâce à plusieurs actions initiées par le Gouvernement, les enfants les plus vulnérables sont assistés par des institutions spécialisées, des centres d'accueil et des orphelinats gérés par des organisations non gouvernementales locales et internationales ou des groupes religieux. Depuis avril 2014, un programme

dirigé par une organisation non gouvernementale et financé par l'Union européenne permet de former des acteurs locaux impliqués dans la protection de l'enfance. Avec le soutien des Nations Unies, le Congo a pu accueillir et prendre en charge des enfants déplacés par la violence dans les pays voisins. Son Gouvernement a également mis en œuvre une série de mesures afin de réduire le taux de mortalité infantile, notamment en fournissant gratuitement des médicaments anti-palustres et des moustiquaires imprégnées pour les enfants et les femmes enceintes; il s'efforce également de prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant sans frais pour le patient. Une feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle a également été élaborée.

35. **M^{me} Lyengi** (République Unie de Tanzanie) précise que son pays a ratifié la Convention, ses protocoles facultatifs et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Il a consolidé et amélioré le corpus juridique de protection des enfants, notamment en protégeant mieux leurs droits fondamentaux, en veillant à ce qu'ils soient traités équitablement par le système judiciaire, et en mettant en place des processus afin de garantir la protection des droits des enfants sans famille, y compris l'adoption internationale. La quasi-totalité des garçons et des filles sont scolarisés à l'école primaire et le taux de scolarisation au secondaire s'est également amélioré. Le taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans a considérablement baissé grâce à l'intensification de l'action menée pour fournir des médicaments et des suppléments nutritifs.

36. Si les résultats de l'enquête menée en 2009 par l'UNICEF sur la violence à l'égard des enfants en Tanzanie sont troublants, ils ont néanmoins permis de rompre le silence à ce sujet et se sont avérés utiles pour les responsables politiques et les praticiens. Le Gouvernement avait déjà pris des mesures en traduisant la loi nationale sur l'enfant (2009) en Kiswahili et en la distribuant aux communautés, en ouvrant une ligne d'assistance téléphonique, en créant un groupe de travail de haut niveau sur les enfants des rues et des guichets spécialisés dans les questions féminines au sein des commissariats de police. Dans le cadre de la réforme législative qui suivra l'adoption de la nouvelle Constitution, les châtiments corporels seront bannis dans les écoles. Environ 2,5 millions d'enfants ont bénéficié de l'adoption d'un plan d'action national destiné à fournir un logement, une

éducation et des soins de santé aux enfants vulnérables, y compris aux enfants des rues, aux enfants qui travaillent, aux enfants handicapés et à ceux qui ont survécu à l'exploitation sexuelle.

37. Son Gouvernement est préoccupé par le fait que les enfants soient de plus en plus utilisés et pris pour cible dans les situations de conflit et appelle à mettre un terme à l'impunité des responsables. Elle exhorte également les États membres et les organisations régionales à soutenir la campagne de l'ONU "Des enfants, pas des soldats", qui vise à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces nationales de sécurité d'ici 2016. Si sa délégation reconnaît que les Gouvernements sont responsables au premier chef du bien-être de leur peuple, elle souligne le rôle important que joue la communauté internationale en veillant à ce que les normes convenues au niveau international soient respectées.

38. **M. Hahn Choonghee** (République de Corée) espère que l'attribution du prix Nobel de la paix à M^{me} Malala Yousafzai et M. Kailash Satyarthi encouragera ces derniers à poursuivre leurs efforts dans le domaine de l'éducation et des droits de l'enfant. Il est déplorable de constater que, 25 ans après l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, des milliers d'enfants sont engagés comme soldats, 5,5 millions d'entre eux ont été victimes de la traite à des fins de travail forcé ou d'esclavage sexuel, 15 millions de filles ont dû abandonner l'école en raison des mariages précoces et 130 millions d'enfants qui ont pourtant été scolarisés ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture et en calcul.

39. Avec le soutien des organisations internationales telles que l'UNICEF, l'éducation a permis à plusieurs générations de Coréens de devenir autonomes et a contribué à la croissance économique et au développement social du pays. Son Gouvernement se sent redevable auprès de la communauté internationale pour cette aide et s'engage à soutenir les initiatives de l'UNICEF; les contributions versées au Fonds ont atteint plus de 110 millions de dollars en 2013. La République de Corée s'efforce également de partager les leçons de son succès avec les pays en développement, notamment par le biais de programmes axés sur un enseignement élémentaire de qualité. Le troisième forum mondial de l'éducation, qui se tiendra à Séoul en 2015, sera l'occasion de réaffirmer la volonté de son Gouvernement d'incorporer l'éducation dans le programme de développement pour

l'après-2015. L'éducation à la citoyenneté mondiale sera au cœur du nouveau programme éducatif; les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie sont des thèmes qui doivent compléter les cursus académiques afin de bâtir un village planétaire pacifique, tolérant et durable.

40. Son Gouvernement propose une assistance médicale et des services de soutien familial aux familles pour permettre aux enfants handicapés de jouir de tous leurs droits. La législation nationale institue l'enseignement obligatoire et l'assurance maladie universelle pour les enfants handicapés. Une loi a également été adoptée afin de durcir les peines prévues en cas de mauvais traitement envers des enfants.

41. Appelant à la ratification universelle et à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, **M. Dotta** (Uruguay) affirme que la promotion et la protection des droits humains, notamment ceux des groupes vulnérables tels que les enfants, constituent un élément clef de la politique nationale et étrangère de l'Uruguay. En l'espace de 10 ans seulement, son Gouvernement a considérablement réduit le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté en faisant des questions relatives aux enfants un élément transversal des activités gouvernementales.

42. Des normes et des mesures favorisant la coordination interinstitutionnelle et la coopération entre les États et la société civile sont nécessaires pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants vulnérables. Son Gouvernement est également préoccupé par le recrutement d'enfants par les États et les groupes armés, et l'utilisation d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires, faits qui contreviennent aux droits fondamentaux des enfants et les privent d'éducation. À cet égard, sa délégation demande que le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé soit prorogé. Des mesures doivent également être prises afin de régler la situation des nombreux enfants qui sont privés de leur liberté. Une étude mondiale devrait être menée pour connaître le nombre exact d'enfants touchés, que l'on estime actuellement à plus d'un million. La promotion et la protection des droits de l'enfant doit être au cœur du programme de développement de l'après-2015, et le vingt-cinquième anniversaire de la Convention doit être, pour les États, l'occasion de réaffirmer leur engagement en faveur des droits de l'enfant.

43. **M^{me} Byaje** (Rwanda) précise que, afin de surmonter les obstacles au développement physique, psychologique et intellectuel des enfants résultant des déplacements, de la pauvreté, de la sous-nutrition, du manque d'éducation et de l'insuffisance des soins de santé, son Gouvernement a ratifié tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant et les protocoles facultatifs s'y rapportant, la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. En mai 2013, il a également envoyé ses troisième et quatrième rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant.

44. En raison du génocide de 1994 contre les Tutsis, de nombreux enfants rwandais ont été agressés ou se sont retrouvés confrontés à la pauvreté, au handicap, aux déplacements et au sans-abris. En réponse à cela, le Gouvernement a mis en œuvre des politiques pour aider les enfants vulnérables et éliminer le travail des enfants, et il a créé la Commission nationale pour l'enfance afin de les protéger contre la maltraitance, la violence et l'exploitation. Grâce aux efforts entrepris pour permettre aux familles et aux communautés d'assurer le bon développement des enfants, des orphelinats ont pu être fermés et les enfants ont été réintégrés dans des structures familiales, tandis que des travailleurs sociaux et des psychologues ont été formés afin de garantir la protection des enfants au sein des établissements d'enseignement, de santé et de justice. La Commission nationale pour l'enfance veille au respect des droits des enfants par l'intermédiaire de comités œuvrant au niveau national ainsi que dans les districts et les villages. Dans le cadre de conférences annuelles, les représentants des enfants peuvent débattre de leurs droits avec le président, les ministres du cabinet, les membres du parlement et les organisations de la société civile.

45. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a considérablement baissé au Rwanda. Près de 95 % des enfants de 12 à 23 mois ont été vaccinés contre la rougeole et un programme de nutrition communautaire pour les jeunes enfants est en place. La scolarité est gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de douze ans et des écoles ont été construites de manière stratégique afin de réduire le temps de trajet et d'augmenter la scolarisation. Le président rwandais s'est vu octroyer en 2009 le Children's Champion Award du Fonds des États-Unis d'Amérique pour

l'UNICEF et le Rwanda se classe souvent parmi les meilleurs pays où il fait bon naître fille.

46. **M^{me} Natividad** (Philippines) fait savoir qu'au cours des trois dernières années, l'économie de son pays a enregistré l'un des rythmes de croissance les plus rapides au monde. Pour que cette croissance économique se traduise par une baisse de la pauvreté, il faut adopter des politiques inclusives et investir dans le capital humain, notamment dans l'enfance. Son Gouvernement propose donc une aide financière aux familles à condition qu'elles envoient leurs enfants à l'école et qu'elles leur fassent passer des visites médicales. Un programme universel de soins de santé a permis de réduire considérablement le taux de mortalité infantile; le pays atteindra probablement les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015.

47. Les catastrophes peuvent rapidement anéantir les progrès réalisés en termes de développement. En 2013, le typhon Haiyan a dévasté une région des Philippines déjà durement éprouvée qui hébergeait 5,9 millions d'enfants. Fort de cette expérience, son Gouvernement souligne que les besoins des enfants doivent être au centre des débats sur la gestion des catastrophes et des secours, car les catastrophes sont non seulement responsables de la famine et de la malnutrition, mais elles interrompent également la scolarité, notamment lorsque les écoles sont réquisitionnées pour servir de centres d'évacuation. En raison des catastrophes, les enfants sont aussi plus à risque d'être victimes de la traite.

48. Son Gouvernement continue de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. À cet égard, elle souligne que la procédure de rapport de la Représentante spéciale comporte des lacunes qui doivent être comblées. Par exemple, des interactions plus fréquentes et plus approfondies entre la Représentante spéciale et les autres acteurs du système onusien donneraient des rapports plus équilibrés et plus objectifs reposant sur des données précises et vérifiables.

49. Rappelant le paragraphe 2 d) de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, elle précise que les négociations de paix entre le gouvernement et le Front de libération islamique Moro ont abouti et qu'un projet de loi sur le Bangsamoro, qui vise à inclure les enfants

dans le processus de paix, est actuellement en lecture au congrès philippin. Ce projet de loi prévoit l'élaboration de programmes de développement en faveur des jeunes du Bangsamoro et protège les enfants, notamment les orphelins, contre la maltraitance, l'exploitation et la discrimination. Son Gouvernement maintient sa position et affirme que la situation aux Philippines ne justifie pas que le pays soit inscrit sur la liste de la Représentante spéciale des pays où les enfants sont touchés par des conflits armés. En août 2013, le Président a publié un décret portant création d'un système de surveillance, de notification et d'intervention pour les enfants en situation de conflit armé. Ce système, qui regroupe les forces armées, la police et plusieurs services gouvernementaux, veille à ce que les enfants ne soient pas utilisés dans les conflits armés dans un rôle de combattant ou de non combattant.

50. Elle se félicite des travaux du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. La cyberpornographie est une nouvelle forme d'exploitation sexuelle des enfants alimentée par les progrès rapides de la technologie, la pauvreté persistante et l'inégalité croissante de la distribution des richesses. Il est particulièrement préoccupant de constater que les contrevenants et les intermédiaires sont souvent des parents ou des proches de la victime.

51. La commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant sera l'occasion idéale de voir comment la convention pourrait être utilisée pour lutter contre les nouveaux problèmes, notamment ceux liés aux droits des filles et au fait que de nombreux États continuent de ne pas enregistrer les naissances des enfants migrants, les privant par la même de leur droit à une identité et une nationalité.

La séance est levée à 15 h 10.